



Chronique d'un mercredi sur deux

## 4 280 DSLAM, QUI DIT MIEUX ?

Bonjour les gens,

Oh, un début d'année. Et un mercredi sur deux en plus, enfin, presque, vu qu'il s'est écoulé trois semaines depuis notre dernière rencontre.

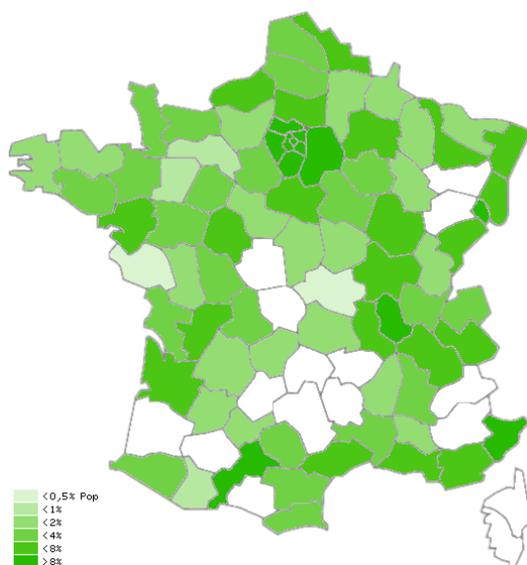
L'occasion rêvée (enfin, bon, d'accord, pas forcément, mais enfin, qui sait ?) de revenir un peu sur une année de dégroupage du côté de Free.

Et même l'occasion d'inclure quelques cartes (juste pour faire taire la rumeur qui dit que les chroniques d'un mercredi sur deux n'ont jamais d'images, non mais).

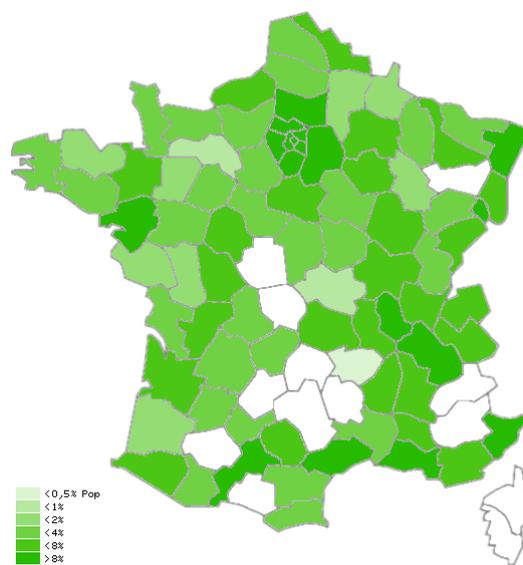
Avec d'abord un petit rappel de la situation à fin 2007, parce que c'est loin, tous comptes faits.

À fin 2007 donc il y avait 1 466 répartiteurs dégroupés par Free (avec un total de 3 322 DSLAM dessus, vu que nombre de répartiteurs ont plusieurs DSLAM en production), qui couvraient près de 56 % des lignes de France métropolitaine. Sur 80 départements au total.

Si on compare les cartes de couverture par départements d'alors et d'aujourd'hui (enfin, au 31 décembre 2008), on peut penser au premier abord qu'elles sont proches :



[Décembre 2007]



[Décembre 2008]

[Ce sont les cartes que vous connaissez déjà, celles publiées dans l'observatoire mensuel du dégroupage.]

En effet, le nombre de départements au moins partiellement dégroupé n'a pas énormément évolué (il est passé de 80 à fin 2007 à 83 à fin 2008 et à 84 aujourd'hui, bonjour les gens de la Creuse).

Par contre, il y a eu une notable densification : il y a aujourd'hui 2038 répartiteurs dégroupés (soit 39 % de plus, 572 en tout) et au total près de 4 280 DSLAM en production (29 % de plus, 956 DSLAM en tout).

Ce qui fait que la couverture des lignes en France métropolitaine dépasse maintenant les 62 % (ce qui représente sensiblement plus des deux tiers de la population Française d'après l'Arcep, les lignes téléphoniques n'étant pas réparties de façon parfaitement homogène par rapport à la population).

Oui mais bon, entends-je dire par quelques uns, oui, vous, là, avec des lunettes sur le nez, c'est bien beau tout ça, mais bon (tiens, vous vous répétez, enfin, je me répète, vu que c'est moi qui écrit :-), si je ne suis pas moi dégroupé, peu me chaut que les autres le soient. Et puis c'est comme toujours, c'est juste les grandes agglomérations qui en profitent, et tout et tout.

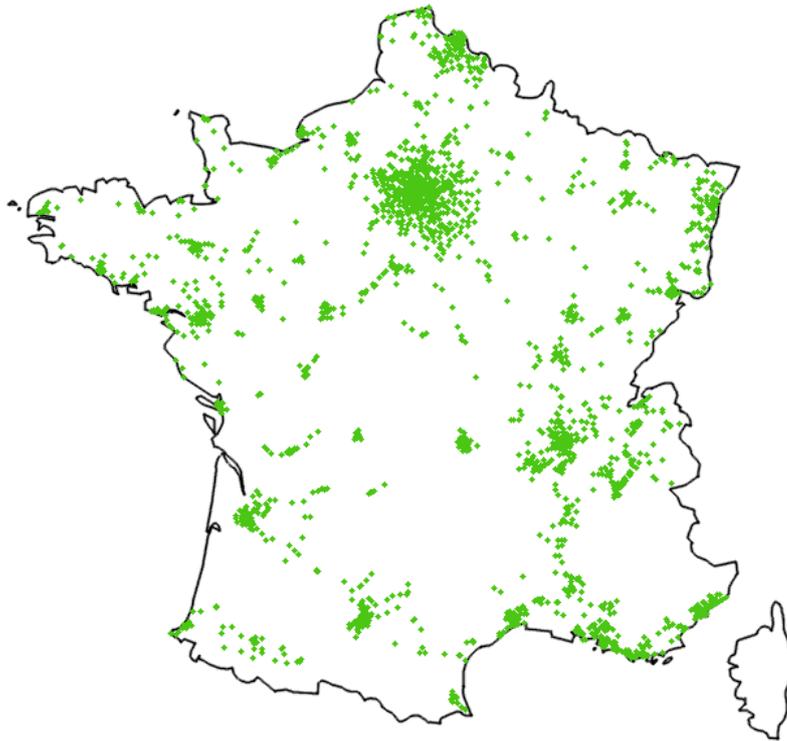
C'est certes dommage que toutes les lignes ne soient pas dégroupables, mais force est de reconnaître que nombres d'entre elles le sont, et pas uniquement dans les grandes agglomérations.

Par exemple, près de 15 % des répartiteurs dégroupés par Free sont situés hors des aires urbaines<sup>(1)</sup>. Autrement dit, même en habitant loin de tout (sauf du calme, et ça c'est plutôt un avantage :) et avec un coût de la vie sensiblement plus faible, qui permet de supporter la hausse de l'abonnement à Free Home Video plus aisément, veinards), la probabilité d'être éligible au dégroupage n'est pas nulle du tout.

Moins que dans les aires urbaines (où près de 80 % des lignes sont éligibles), certes, mais pas négligeable quand même.

Qui plus est, si on aime la verdure et tout, près de la moitié des lignes situées dans les parcs naturels régionaux sont éligibles (et il y a près de deux millions de lignes au total pour trois millions d'habitants, éligibles ou non, qui aboutissent dans ces zones, donc ce n'est pas vraiment négligeable non plus).

Et pour finir, une autre carte, plus précise que celles présentées plus haut, qui montre la localisation et la couverture (forcément approximative) de l'ensemble des répartiteurs dégroupés par Free avec des connexions effectives dessus)



[ Dans un prochain épisode, les départements où les abonnés de Free dégroupés représentent plus de 15 % de l'ensemble des lignes, et plein d'autres choses encore :- ) ]

Meilleurs voeux et à bientôt,

Martin

<sup>(1)</sup> Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par une couronne périurbaine formée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.